

Lampes du sanctuaire

Ste-Croix	18 octobre 25 octobre	
St-Louis	18 octobre 25 octobre	Un résident de chalet A B <i>Micheline Marcoux</i>
St-Édouard	18 octobre 25 octobre	Thérèse Laliberté <i>Fernande S. et Marcel Bélanger</i>
Ste-Emmélie	18 octobre 25 octobre	Une paroissienne <i>Aux intentions de Richard Auger</i>
Merci !		

Dons pour les hosties

	18 octobre	25 octobre
St-Louis		En souvenir de Cécile Pérusse
St-Édouard	Thérèse Laliberté	Fernande S. et Marcel Bélanger
Ste-Emmélie	Une paroissienne	
Merci !		

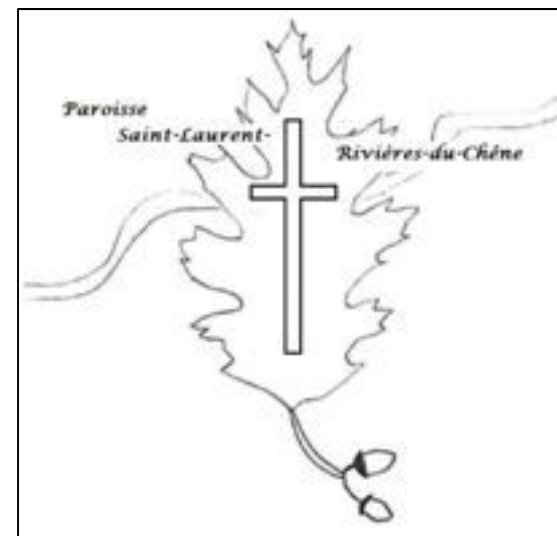
Communauté de St-Édouard

Nous n'avons plus de commanditaire pour la lampe du sanctuaire et les hosties.

Merci de votre générosité.

Édith Lemay

Assemblée de fabrique	Coordonnées d'accès au bureau de chaque communauté		
Jean-Paul Lacroix, curé Gilles Lamontagne, prés.	St-Édouard	418-796-2221	fabriquestedouard@globetrotter.net
<i>Marguilliers (ères) :</i> Diane Auger Gaston Beaudet Catherine Bélanger Martin Briand Claude Crégheur Caroline Noël	St-Jacques	819-292-2058	fab@municipalite.parisville.qc.ca
	St-Jean	819-292-2050	fabr.deschaillons@infoteck.qc.ca
	St-Louis	418-796-2044	fabriquestlouis@globetrotter.net
	Ste-Croix	418-926-3222	lafabriqueste-croix@globetrotter.net
	Ste-Emmélie	819-292-2858	(prendre l'adresse de St-Louis)
<i>Secrétaire d'assemblée :</i> Louise Tardif	Ste-Françoise	818-287-5918	fabrfrancoise@hotmail.com
	Ste-Philomène	819-287-4530	fabfortierville@hotmail.com



Feuillet paroissial

Semaine du 25 octobre 2020

Jean-Paul Lacroix, curé

Réal Grenier, vicaire

Denis Potvin, diacre

Site WEB:

www.stlaurent-duchene.ca

Secrétariat central :

7510 Marie-Victorin, Lotbinière

(418) 796-2044

administration@stlaurent-duchene.ca

Heures d'accueil

Lundi, mardi et jeudi de 9 h 00 à 16 h 00.

Pour des urgences, vous pouvez communiquer avec le presbytère de Deschaillons pour parler à un prêtre. Téléphone : 819-292-2050

Dans le contexte actuel de la pandémie, nos communautés sont concernées, pour les messes et les funérailles, par les niveaux d'alerte en vigueur depuis le 10 octobre:

Toutes les communautés de la paroisse sont passées en zone **rouge** : limite de **25** personnes.

Ces limites excluent les personnes en service (prêtre, sacristine, etc.)